



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Comité régional de l'installation et de la transmission Grand Est

14 mars 2022



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Déroulé de la réunion

- 1. Bilans**
- 2. Perspectives 2022**
- 3. Nouvelle programmation et soutiens à l'installation**
- 4. Questions diverses**



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

3

Introduction

Région : Béatrice MOREAU
DRAAF : Anne BOSSY



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

1- Bilan

4

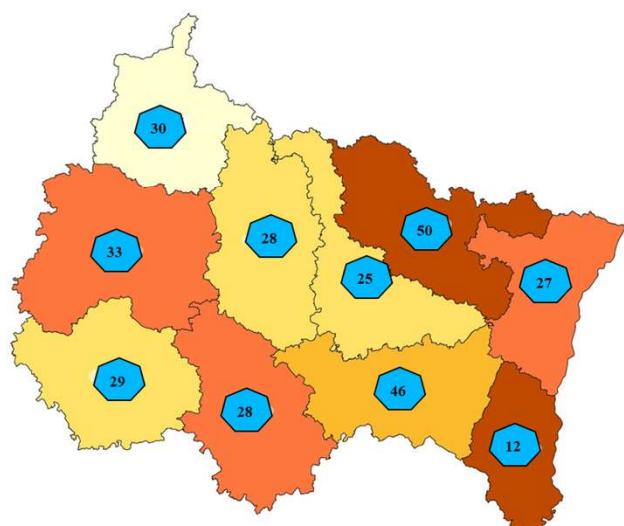
1- Bilan

- Point Information Transmission (PIT) -

5

Points Info Transmission

Point
info
Transmission



GRAND EST 2021 :
307 RDV PIT
83 Suivis réalisés

Tendance 2022 :
430 / 450 PIT

6



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Points Info Transmission



- RDV trop tardifs (60 ans et 1 an avant cession)
- 35% déjà au stade recherche repreneur !

- 10 Points Info Transmission
- 114 conventions partenariats (dont 14 régionaux)

- 80% des RDV orientés vers un partenaire pour un besoin exprimé (info, conseil, formation, évaluation,...)

7



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

1- Bilan

- Parcours à l'installation -

8

Bilan 2021 du parcours à l'installation

Point Accueil Installation :

1 363 contacts

Centre d'élaboration du PPP :

687 PPP agréés

Stage 21 heures :

560 stagiaires

DJA :

**419 dotations
octroyées**

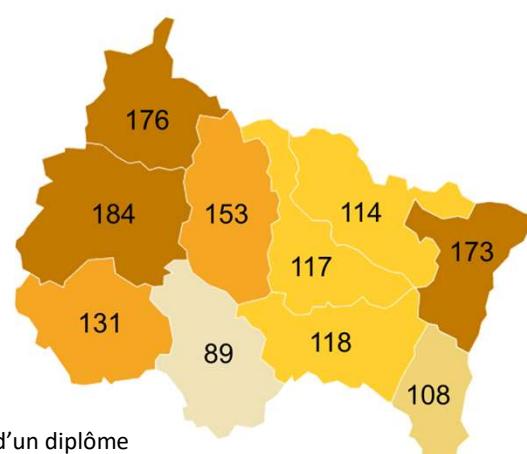
9

Les Points Accueil Installation du Grand Est



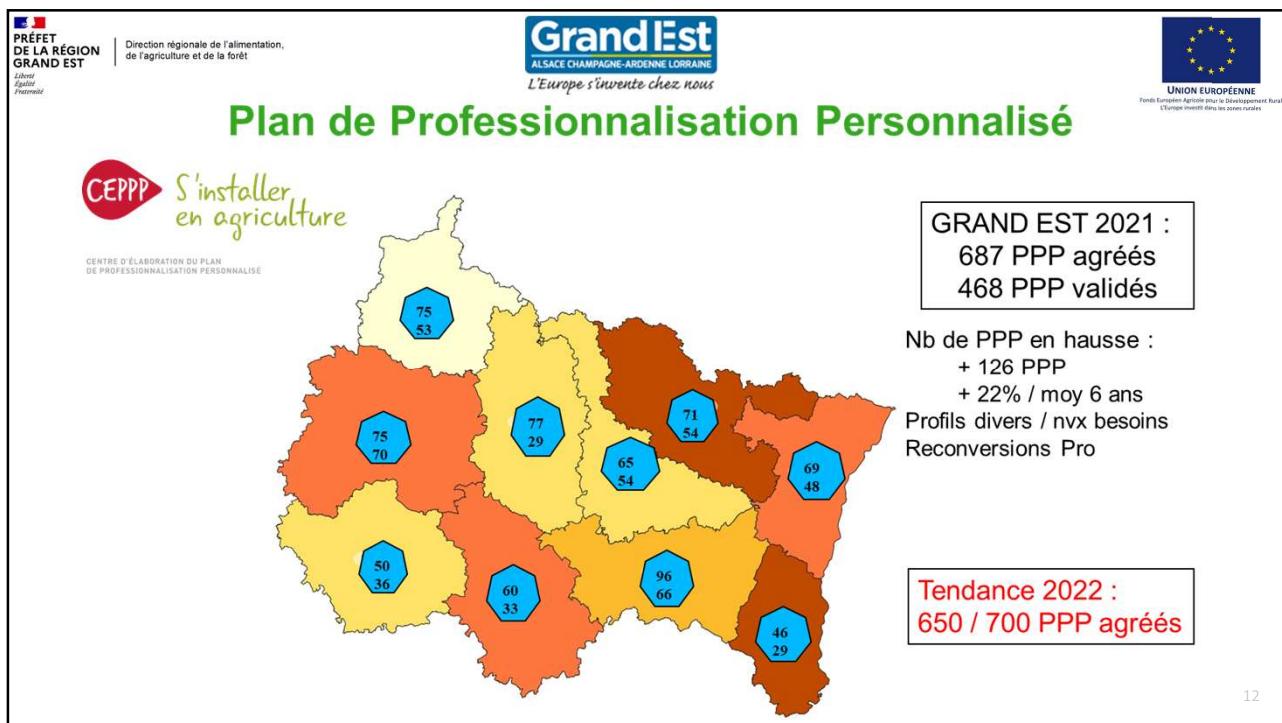
1 363
porteurs de projets
accueillis en 2021.

Les entretiens Point Accueil Installation Grand Est 2021

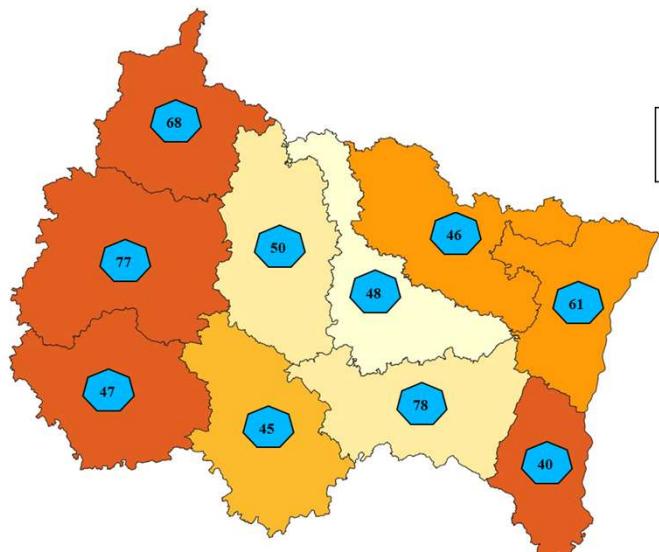


58 % des porteurs de projet disposent d'un diplôme
conférant la capacité professionnelle agricole

10



Stages 21 heures



GRAND EST 2021 :
560 stagiaires 21 heures

Tendance 2022 :
580 / 600 stagiaires

13

1- Bilan

- Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) - 2021

14

Bilan 2021 : Dotation Jeunes Agriculteurs

→ **419 dossiers de DJA sélectionnés pour 13 276 225 €**

- ↳ Crédits État : 2 330 390 €
- ↳ Crédits Région : 324 855 €
- ↳ Crédits FEADER : 10 620 980 €

Montant moyen de DJA en 2021 : 31 686 €

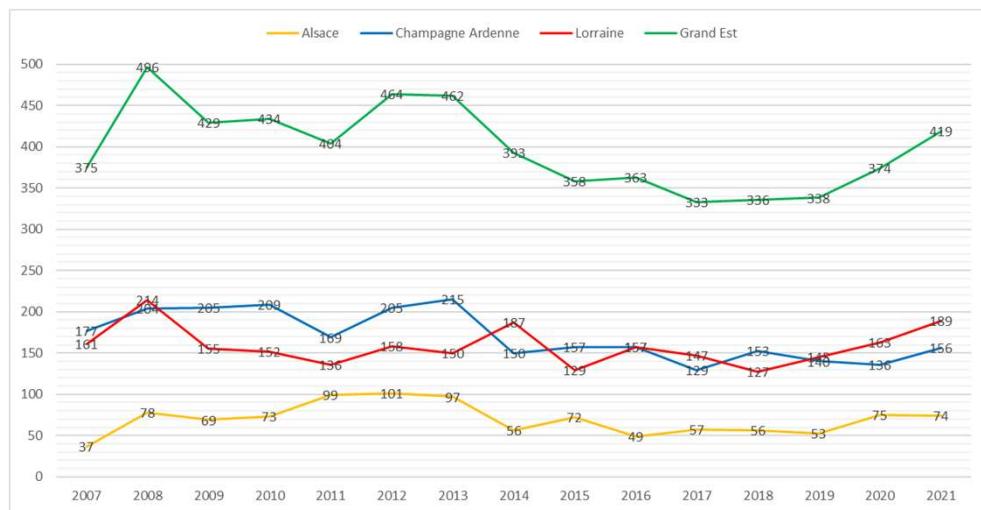
- ↳ PDR Alsace : 29 076 €
- ↳ PDR Lorraine : 36 216 €
- ↳ PDR Champagne-Ardenne : 27 435 €

→ **2 dossiers** présentés en comité de sélection pour des projets équin :

- ↳ **29 000 €** financés par l'État

15

Dotation Jeunes Agriculteurs - Evolution du nombre de dossiers depuis 2007



16

1- Bilan

- Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) - 20 juillet 2017 à 2021

17

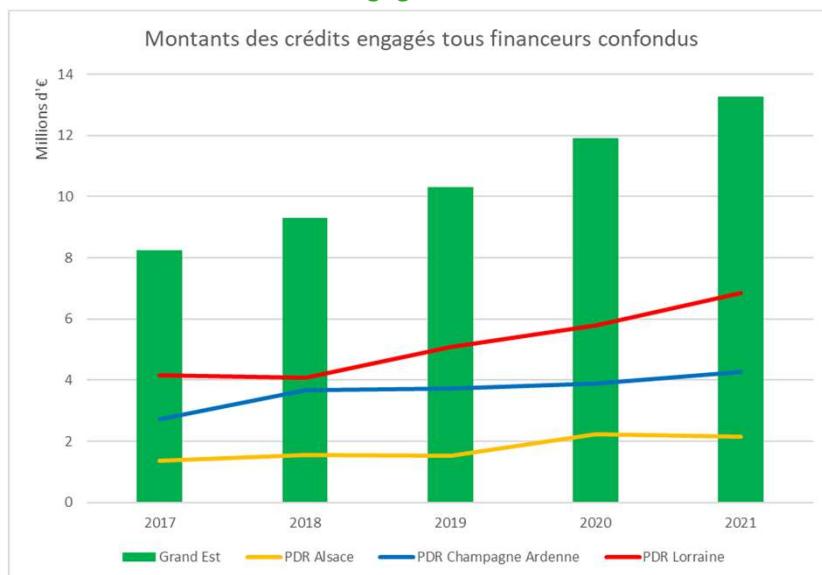
Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2021

➡ Montant moyen de DJA	30 409 €
➡ PDR Alsace	29 015 €
➡ PDR Lorraine	34 909 €
➡ PDR Champagne Ardenne	26 255 €

Pour mémoire : la moyenne de DJA en Grand Est en 2016 était de 19 300 €

18

DJA - Montants engagés entre 2017 et 2021



19

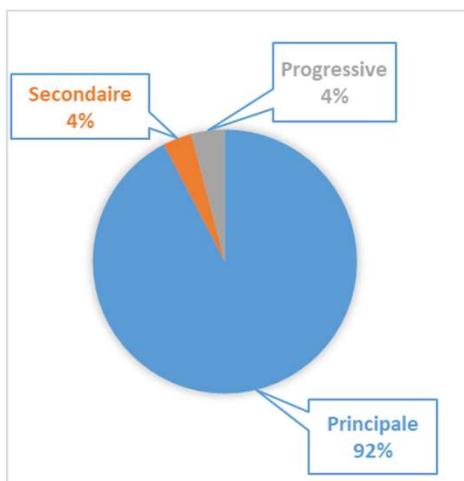
Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2021

- ➡ Zone de plaine 49 % des dossiers
- ➡ Zone défavorisée simple 46 % des dossiers
- ➡ Zone de montagne 6 % des dossiers
- ➡ Acquisition progressive de la CPA 6 % des dossiers (8 % en 2021)

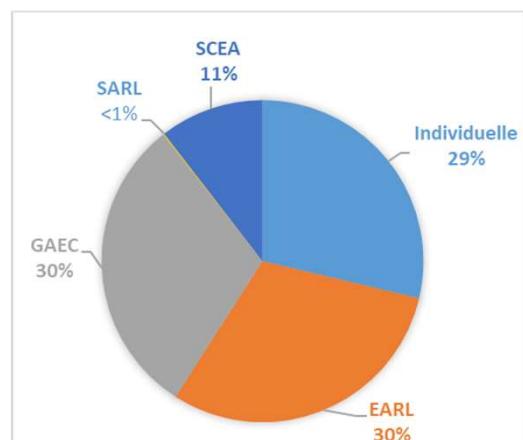
20

Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2021

Type d'installation



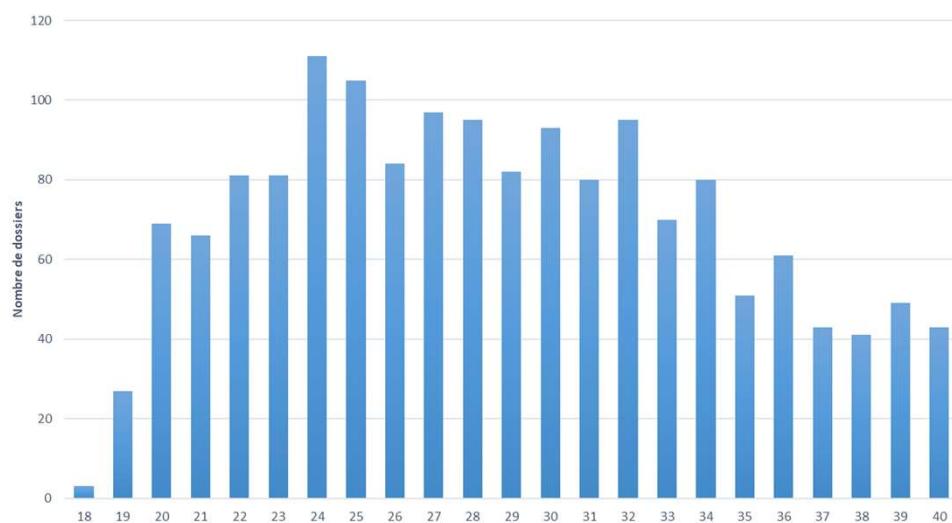
Type d'exploitation support de l'installation



21

Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2021

âge du porteur de projet au dépôt du dossier



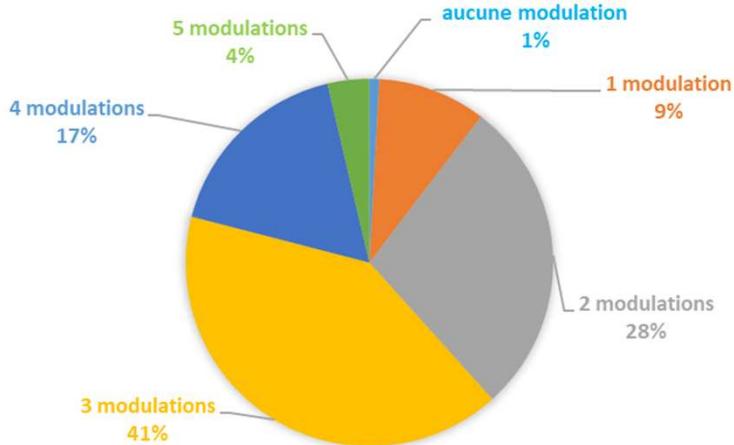
1,87 % des porteurs de projet ont **moins de 20 ans** au dépôt du dossier de DJA

**Âge moyen :
29 ans**

22

Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2021

Nombre de modulations attribuées



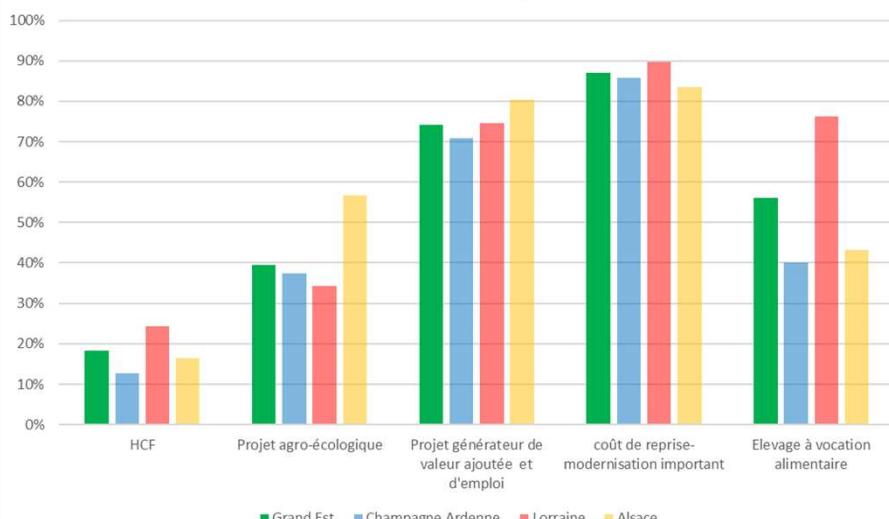
En Grand Est :

- 1 % de dossiers sans modulations (*14 dossiers*)
- 4 % des dossiers avec la totalité des modulations (*59 dossiers*)

23

Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2021

Taux de mobilisation de chaque modulation

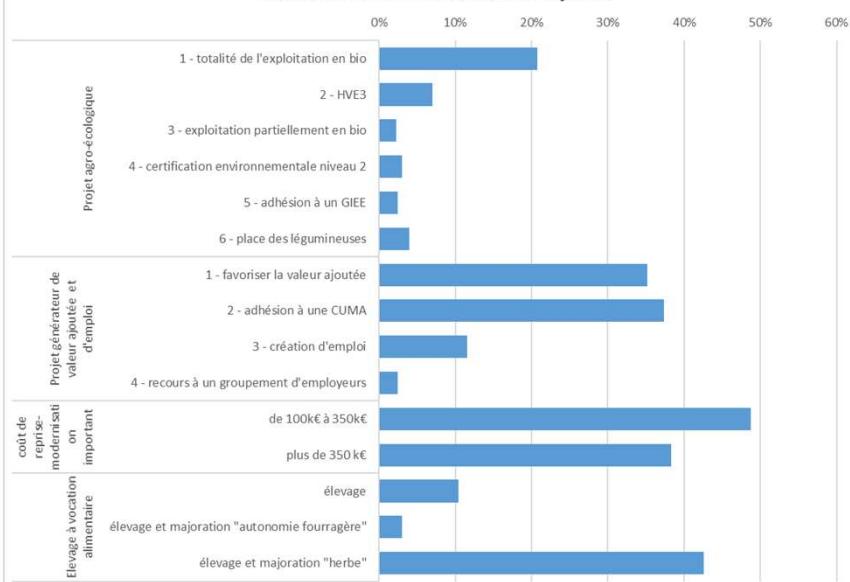


En Grand Est :

- 87 % des dossiers avec la modulation « coût de reprise-modernisation important »
- 74 % des dossiers avec la modulation « valeur ajoutée – emploi »

24

Taux de sollicitation des différents objectifs



25

1- Bilan

- Programme AITA 2017-2022 - Aides Etat

26

Aides du programme AITA – 2017-2022

Programme national avec déclinaison régionale :

- ↳ 6 volets
- ↳ 15 actions dont :
 - Actions collectives : PAI, CEPPP, stage 21 heures, animation
 - Actions individuelles : installation ou transmission
- ↳ financées par l'État et/ou la Région

27

Aides État : Bilan 2021 du programme AITA

↳ Volet 1 - PAI :	300 162 €	ARPAI
↳ Volet 3 - CEPPP :	307 300 €	CRAGE
↳ Volet 3 - 21 heures :	67 080 €	CRAGE
↳ Volet 3 - Stages JA :	2 398 €	5 stages en exploitation (67)
↳ Volet 5 - Cédants :	11 240 €	5 Diagnostics (08-52-88) 1 Amont (52-68)
↳ Volet 6 - Animation :	405 467 €	6 opérateurs financés

1 093 647 €

À noter : Croissance du budget consacré aux actions PAI, CEPPP, Animation (+ 97 000 € / 2020)

28



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

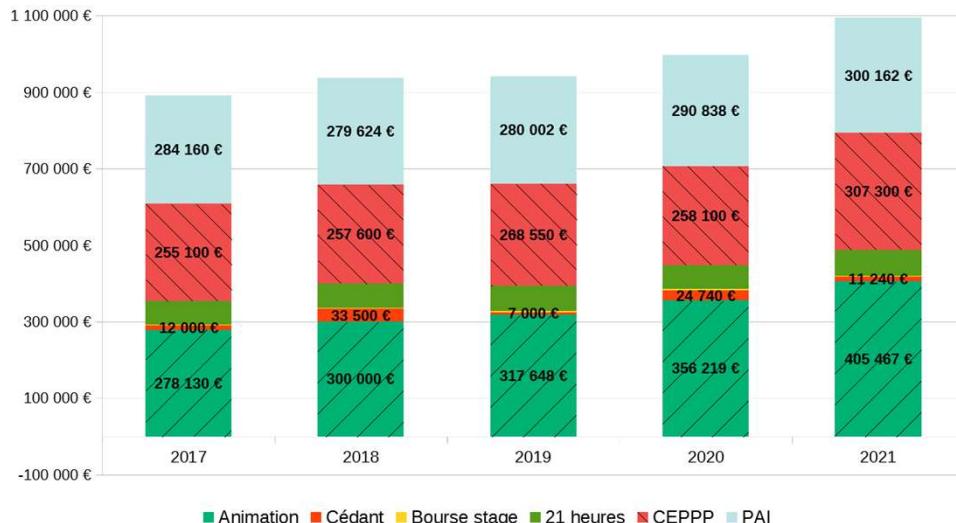


L'Europe s'invente chez nous



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Financements AITA par l'ETAT de 2017 à 2021 en région Grand Est



29



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

AITA – volet 6 / AAP DRAAF

Actions d'animation et de communication en 2021 (405 467 € de subvention)

JAGE	Installation : coordination/promotion du métier & création de vocation/conseils sur création-reprise	136 552 €
CRAGE	Transmission : coordination/actions collectives des PIT/réunions collectives de sensibilisation/outils de communication/soutien aux stages de parrainage/Animation des plans d'actions locaux	115 140 €
ARDEAR	Installation et transmission : promotion du métier et sensibilisation des partenaires	69 929 €
Terre de Liens	Dimension foncière dans la transmission	55 639 €
Espaces Test Bio en Grand Est	Pour les espaces test : Organisation-Coordination, Promotion-diffusion, Suivi des essaimages	15 233 €
Bio en Grand Est	Accompagnement dans la transmission des exploitations en bio	12 910 €

30

1- Bilan

- Aides de la Région -

31

Bilan 2021 :

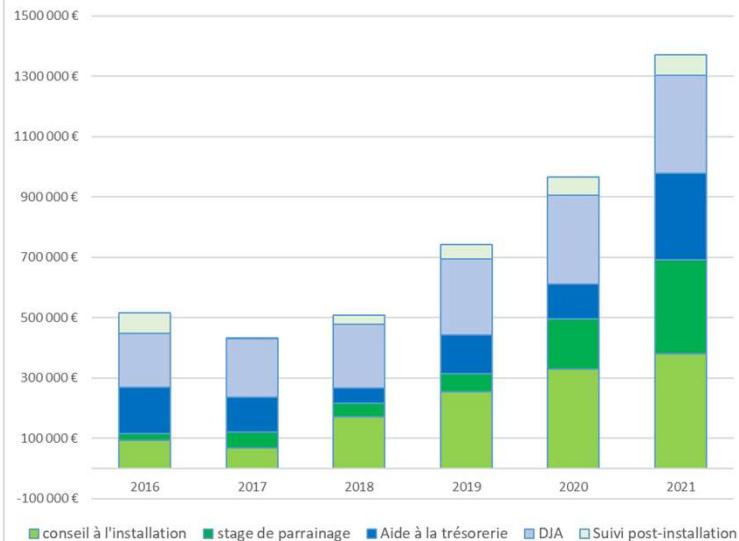
Aides régionales à l'installation-transmission

↳ conseil à l'installation	279 dossiers	380 630 €
↳ stage de parrainage	30 dossiers	312 000 €
↳ aide à la trésorerie (SRIA)	34 dossiers	285 000 €
↳ complément DJA	333 dossiers	324 855 €
↳ suivi du nouvel exploitant	141 dossiers	69 705 €

1 372 190 €

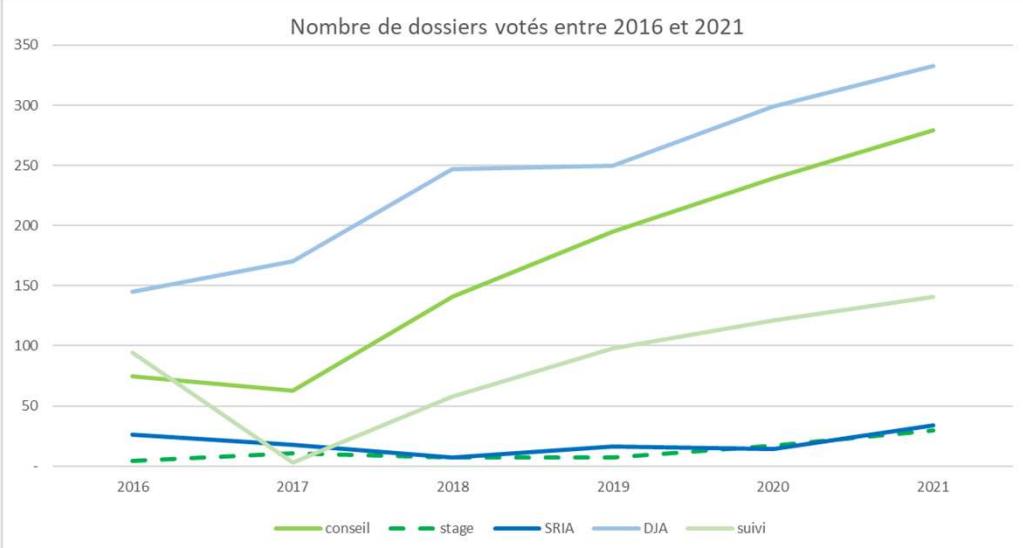
32

Aides régionales aux futurs et nouveaux installés entre 2016 et 2021



33

Nombre de dossiers votés entre 2016 et 2021



34



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales

1- Bilan

Programme d'action pour la transmission en faveur de l'installation en Grand Est

35



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales



Groupe de travail du 15 avril 2021 :

- Chaque partenaire met en œuvre ses actions sur son périmètre auprès de son public.
- Facteur limitant : le temps disponible (accompagnement-suivi)
- En cours de déploiement : la sensibilisation des relais de proximité
- Actions du programme peu ou partiellement mises en place : Transmission du foncier / Garantie fermage

Conclusion :

- Synergie entre acteurs locaux : existe, se développe et pourra être améliorée grâce à l'animation PIT
- A développer : l'implication des contacts habituels des exploitants (relais de proximité)

36



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

37

2- Actualités et perspectives 2022



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales



Premiers résultats du recensement agricole 2020

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Etude-no-6-Recensement-agricole>



Textes parus :

- Suivi Mi-Parcours du Plan d'Entreprise : Instruction technique modificative du 18 janvier 2022
- Arrêté du 18 février 2022 fixant la liste des diplômes conférant la capacité professionnelle,
- Schéma directeur régional des exploitations agricoles du Grand Est, publié le 1^{er} décembre 2021



Textes attendus en 2022 :

- Révision à la marge de certaines IT (DJA, AITA) ;
- Textes d'application de la Loi « Sempastous »
- Conclusions de l'audit CGAAER et évolution probable du parcours à l'installation

38

Emergence des projets d'installation



Mise en place d'un groupe de travail « Emergence des projets d'installation » :

- ✓ Etablir une synthèse des actions existantes
- ✓ Conduire une réflexion sur un complément d'actions nécessaires à l'accompagnement à l'émergence, en faveur de l'installation.

Référentiel des prix

Le PE est notamment établi sur la base de prix de vente et de rendements.

Les prix sont issus de l'historique de l'exploitation, de références locales modulées par la tendance du marché, de contrats ou d'étude de marché.



Utilisation :

- réaliser les études économiques et les plans d'entreprise, en l'absence d'autres références (historique de l'exploitation support, étude de marché, ...)
- justifier de la cohérence des plans d'entreprises (PE) lors de la pré-instruction et de l'instruction des dossiers de DJA.



Demande d'approbation par le CRIT de la mise à jour annuelle



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

3- Programmation 2023 - 2027

41



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Calendrier prévisionnel (1^{er} semestre 2022)

23 décembre 2021 : transmission d'un projet de PSN (Plan Stratégique National) à la CE (Commission Européenne) par le MAA

14 mars 2022 : CRIT (présentation des propositions travaillées)

fin mars / début avril 2022 : retour de la CE sur le projet de PSN



Travail technique (formulaires, outil informatique, déclinaison...)

Janvier 2023 : mise en œuvre des dispositifs

42



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Maquette Région Grand Est (version décembre 2021)



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Objectif : 500 installés par an d'ici 2027

→ **Aide à l'installation en agriculture (JA) :**

FEADER : 7 000 212 € par an soit 35 001 060 € pour la période 2023-2027

TOTAL : 11 667 020 € par an

→ **Aide à l'installation du nouvel agriculteur (NA) :**

FEADER : 200 000 € par an soit 1 000 000 € pour la période 2023-2027

TOTAL : 333 333,33 € par an

43



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Un jeune agriculteur est
une personne physique qui répond aux conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de **40 ans au plus à la date de la demande**
- **être à la tête d'une exploitation** (= être **agriculteur actif** ou, dans le cas particulier d'une installation en société sans associé cotisant ATEXA, détenir au moins 40 % des parts sociales de la société et relever du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles au titre des points 8 (dirigeants salariés minoritaires en capital) et 9 (dirigeants de SAS) de l'article L722-20 du CRPM, à condition que la société exerce une activité agricole au sens du paragraphe 1 de l'article L722-1 (exploitations de culture et d'élevage))
- justifier de compétences requises :
 - être titulaire d'un **diplôme agricole de niveau 4** (Bac pro, BPREA, BTA, etc.) ;
ou
 - être titulaire d'un **diplôme de niveau 3, quelle que soit la spécialité**, ET prouver l'exercice d'une **activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années** ;
ou
 - prouver l'exercice d'une **activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 40 mois au cours des cinq dernières années**.

44



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales

Un **nouvel agriculteur** est
une personne physique qui répond aux conditions cumulatives suivantes :

- **être à la tête d'une exploitation** (= être **agriculteur actif** ou, dans le cas particulier d'une installation en société sans associé cotisant ATEXA, détenir au moins 40 % des parts sociales de la société et relever du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles au titre des points 8 (dirigeants salariés minoritaires en capital) et 9 (dirigeants de SAS) de l'article L722-20 du CRPM, à condition que la société exerce une activité agricole au sens du paragraphe 1 de l'article L722-1 (exploitations de culture et d'élevage))
- justifier de compétences requises :
 - être titulaire d'un **diplôme de niveau 3, quelle que soit la spécialité** ;
ou
 - prouver l'exercice d'une **activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années**.

45



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales

Formation et niveau de diplôme correspondant

Années après le Bac	Titre du diplôme	Niveau de diplôme
-	CAP, BEP	3 (anciennement V)
Bac	Baccalauréat	4 (anciennement IV)
Bac+2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	5 (anciennement III)
Bac+3	Licence, licence professionnelle	6 (anciennement II)
Bac+4	Maîtrise, master 1	6 (anciennement II)
Bac+5	Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	7 (anciennement I)
Bac+8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	8 (anciennement I)

46

2023-2027 : Principes communs aux aides à l'installation (JA et NA)

- Dépôt des dossiers **au fil de l'eau**
- Période d'engagement de **4 ans**, **étude prévisionnelle** afin de vérifier la viabilité et la vivabilité du projet
 - ↳ **Revenus prévisionnels** > 1 SMIC en fin de PE, pour une installation à titre principal (0,5 SMIC à titre secondaire)
- **Pré-instruction** des dossiers par les CDA (mission de service publique)
- **Sélection** des dossiers lors d'un comité spécifique Grand Est (grille)
- **Versement au fur et à mesure de la réalisation** : montant de base à l'installation, modulations dès réalisation
- Pas de contrôle du revenu en fin de période d'engagement mais vérification que toujours en activité

47

Programmation 2023 – 2027

Aide à l'installation en agriculture (ancienne DJA)

48



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Définition figurant dans le projet de PSN / Proposition de définition régionale



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Un jeune agriculteur est

une personne physique qui répond aux conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de **40 ans au plus à la date de la demande**
- **être à la tête d'une exploitation** (= être **agriculteur actif** ou, dans le cas particulier d'une installation en société sans associé cotisant ATEXA, détenir au moins 40 % des parts sociales de la société et relever du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles au titre des points 8 (dirigeants salariés minoritaires en capital) et 9 (dirigeants de SAS) de l'article L722-20 du CRPM, à condition que la société exerce une activité agricole au sens du paragraphe 1 de l'article L722-1 (exploitations de culture et d'élevage))
- justifier de compétences requises :
 - être titulaire d'un **diplôme agricole de niveau 4** (Bac pro, BPREA, BTA, etc.) ;
ou
 - être titulaire d'un **diplôme de niveau 4, quelle que soit la spécialité**, ET prouver l'exercice d'une **activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années** ;
ou
 - prouver l'exercice d'une **activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 40 mois au cours des cinq dernières années**.

49



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Aide à l'installation en agriculture = **aide à la trésorerie à l'installation** des jeunes agriculteurs pour la 1^{ère} installation

→ **Simplification** des modalités de calcul et de contrôle

→ **Calcul de l'aide :**

- Montant de base incitatif
- Modulations peu nombreuses liées à des caractéristiques ou difficultés spécifiques (zone de montagne, élevage, ...), exprimées en €

→ Peu de modulations liées à une surface, un montant ou un % de réalisation (risques liés aux effets de seuil)

→ **Inciter et soutenir la formation** des jeunes installés avant et après installation

→ **Conserver l'actuel montant moyen d'aide** (30 000 €)

50



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales

MODALITÉS DE CALCUL

→ Montant moyen d'aide : 30 000 €

→ Montant de base : 20 000 €

→ Majorations :

➤ Zone de montagne => **10 000 €**

➤ **Elevage** à vocation alimentaire => **10 000 €**

➤ Réalisation d'un **suivi / d'une formation post installation** => **3 000 €**
(au moins 6 jours sur 4 ans) - objectif 100 % des dossiers -

Montant de DJA minimum : 20 000 € - Montant de DJA maximum : 43 000 €

51



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales

Programmation 2023 – 2027

Aide à l'installation du nouvel agriculteur

52



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



L'Europe s'invente chez nous

Définition figurant dans le projet de PSN / *Proposition de définition régionale*



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Un nouvel agriculteur est

une personne physique qui répond aux conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de **41 ans à 50 ans au plus à la date de la demande**
- être à la tête d'une exploitation (= être **agriculteur actif** ou, dans le cas particulier d'une installation en société sans associé cotisant ATEXA, détenir au moins 40 % des parts sociales de la société et relever du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles au titre des points 8 (dirigeants salariés minoritaires en capital) et 9 (dirigeants de SAS) de l'article L722-20 du CRPM, à condition que la société exerce une activité agricole au sens du paragraphe 1 de l'article L722-1 (exploitations de culture et d'élevage))
- justifier de compétences requises :
 - être titulaire d'un **diplôme agricole de niveau 4** (Bac pro, BPREA, BTA, etc.);
ou
○ être titulaire d'un **diplôme de niveau 4**, quelle que soit la spécialité, **ET** prouver l'exercice d'une **activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années**.
ou
○ prouver l'exercice d'une **activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 40 mois au cours des cinq dernières années**.

53



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Aides à l'installation du nouvel agriculteur = **aide à la trésorerie à l'installation hors JA**

- **Bénéficiaires** : - âgés entre 41 ans et 50 ans
 - avec niveau de formation/diplôme identique à celui de l'AIA
 - pour une 1^{ère} installation

Montant de base inférieur au montant de base de l'AIA => **10 000 €**

1 seule modulation : formation post installation => **3 000 €**

Versement du montant de base à l'installation (= démarrage de la production)

Versement de la modulation dès réalisation

54



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Aide à l'installation en agriculture - Grand Est

Base		Montant
		20 000 €
suivi et formation post installation	au moins 6 jours sur la période d'engagement	3 000 €
majoration montagne	siège + 80% de la surface à l'installation	10 000 €
élevage à vocation alimentaire	au moins 25% de la production (PBS)	10 000 €

Aide à l'installation du nouvel agriculteur - Grand Est

Base		Montant
		10 000 €
suivi et formation post installation	au moins 6 jours sur la période d'engagement	3 000 €

55



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

4- Points divers

56



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberis
Agitatis
Fraternitatis*

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous



UNION EUROPÉENNE

Fond Europeen Agricole pour le Développement Rural

Europe investit dans les zones rurales

Merci de votre participation